**Bulletin d’adhésion(1) 2016/2017**


Remplir une feuille par personne.
Écrire en MAJUSCULE

**N° d’inscription :** ............
*(à remplir par le club*)

 Ancien adhérent 🞎 Nouvel adhérent 🞎

Monsieur 🞎
Madame 🞎 NOM : .............................................. Prénom : .....................................................

Adresse:......................................................................................................................................

Code postal : ........................... Ville : …………………………………………...............................

Date de naissance : …...................Tél.: ............................ 🞎 Liste Rouge  Portable : ……..................

Courriel(\*): ...............................................@................................................. (en MAJUSCULE)
 (\*) Courriel personnel ou de substitution : enfant, voisin, ami,… pour communiquer plus facilement.

**Information destinée aux adhérents :** Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Exclusivement destinées au secrétariat du Club, elles font l’objet d’un traitement informatique. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6/01/1978 modifiée, vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit adressez-vous au Club ou à [retraites.mgen.toulouse@wanadoo.fr]

|  |
| --- |
| **1 – Adhésion au Club des retraités MGEN 31**  **Adhérent MGEN : 18 €  Non MGEN** (*Conjoint ou coopté*) **: 26 €**Par **chèque individuel**, à l’ordre de : "**MGEN"**Fait à ……………….….. le ……………..…. Signature : ……………..……….. |

**Appel à bénévoles :** rejoignez nos équipes d'accueillants (présence un après-midi tous les deux mois) ou, celles des gestionnaires du club (implication plus dense... des impulsions nouvelles sont les bienvenues).

|  |
| --- |
| **2 – Licence MGEN-2FOPEN-JS  Obligatoire si v**ous participez à une activité organisée par le Club **se déroulant  à l'extérieur** des locaux du Club.Comptant participer à des activités pouvant se dérouler à l'extérieur des locaux du Club, **je prends la licence 🞎 et je joins :** 🞎 **Un certificat médical** (sur papier libre)Par **chèque individuel**, à l’ordre de :"**Club des retraités mutualistes de Toulouse"** 🞎 **Le chèque pour la licence :** 🞎  **25 €** ou 🞎  **36 €** *pour complément IASport (voir au dos)*  NB : *Pour des raisons d‘optimisation des coûts et d’une couverture assurantielle performante, la 2FOPEN-JS a fait le choix de proposer l’assurance indemnisation corporels de base dans le prix de la licence. Si vous ne souhaitez pas en bénéficier, malgré son coût peu élevé et bien que l’assurance collective soit cumulative et non substitutive, la 2FOPEN-JS en fera le remboursement sur simple demamnde par courrier postal de votre part adressé à la fédération en octobre (adresse au dos)*Je certifie avoir pris connaissance des informations légales concernant les garanties du contrat d'assurance MAIF de la 2FOPEN-JS et avoir été informé de la possibilité de souscrire la garantie complémentaire IA Sport+ ().Fait à ……………….….. le ……………..…. Signature : ……………..……….. |

**ATTENTION :** - L'inscription au Club **ne sera acceptée que lorsque tous les documents auront été fournis**.

L’ADHÉSION SERA ALORS VALIDÉE, ET LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS SERA POSSIBLE.

**Une carte MGEN ou MGEN/2FOPEN-JS sera délivrée et devra être présentée dans les ateliers** à la rentrée**.**La licence 2FOPEN-JS sera ultérieurement disponible à l'accueil du Club

**INFORMATIONS ASSURANCE MAIF de la licence MGEN-2FOPEN-JS**

La Fédération Française Omnisports des Personnels de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports a souscrit auprès de la MAIF un contrat des Risques Autres que les Véhicules à Moteur (RAQVAM) afin de garantir par le biais de la licence, les activités organisées tant par la Fédération que par les structures qui lui sont affiliées.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Au cours de votre pratique d'activités physiques et sportives, vous encourez deux risques :

Celui d'être responsable d'un accident et celui d'en être victime.

Par le biais de votre Licence-Assurance, vous possédez, à cet effet une assurance fédérale en trois volets :

* Assurance responsabilité civile,
* Assurance défense recours,
* Assurance individuelle accident du licencié,
1. **Assurance de Responsabilité Civile** :

Si vous êtes reconnu(e) responsable, c'est la MAIF qui prend en charge l'indemnisation de la victime. Cette garantie responsabilité vous est acquise automatiquement avec votre Licence-Assurance (conformément à l'article 37 de la loi-cadre sur le sport), Elle couvre les dommages corporels causés aux tiers (y compris les autres licenciés 2FOPEN-JS), les dommages matériels et les dommages immatériels consécutifs à un accident.

1. **Assurance Défense Recours** :

Cette garantie, d'ordre juridique, est incluse d'office dans votre Licence-Assurance. Elle s'exerce la plupart du temps, dans le cadre des dommages garantis et comporte la défense pénale. La MAIF prend en charge les frais de défense de l'assuré à concurrence d'une somme généralement précisée aux conditions particulières. En aucun cas l'amende infligée à l'assuré ne peut être garantie si ce dernier est condamné par les tribunaux devant lesquels il est cité. Le recours contre le responsable : La MAIF exerce, à ses frais, pour le compte de son assuré, le recours contre le responsable de l'accident ; ce recours étant fait, soit amiablement soit judiciairement.

1. **Assurance Individuelle Accident du licencié** :

C'est une garantie d'ordre strictement personnel qui vous alloue des capitaux spécifiques en cas d'invalidité permanente, un capital en cas de décès et un complément en cas de frais médicaux. La 2FOPEN-JS met par ailleurs (conformément à l'article 38 de la loi cadre sur le sport), la faculté de souscrire des capitaux plus élevés en fonction de vos besoins personnels (complément IA Sport +),

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**RENONCIATION À L’ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS DE BASE**

Le coût de l’assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence est de 2,50€ pour la licence pratiquant. Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d’y souscrire.

En cas de renonciation à l’assurance, le licencié ne bénéficiera d’AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l’occasion des activités mises en place par la 2FOPEN-JS et ses clubs affiliés.

Fédération Française Omnisports des Personnels de l’Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports

Maison des Sports de Touraine – Rue de l’Aviation – 312010 Parçay-Meslay

Tél : 02 47 40 05 39 Mél : contact@2fopen.com Site : www.2fopen.com